

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies.



[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

22_INT_77 - Interpellation Alexandre Berthoud et consorts - Quels sont les coûts de la suppression de l'impôt anticipé pour le Canton de Vaud et pour les communes vaudoises ?

Séance du Grand Conseil du mardi 31 mai 2022, point 2.4 de l'ordre du jour

Texte déposé

Suite à la réforme de l'impôt anticipé décidée par l'Assemblée fédérale et soumise à votation en septembre prochain, le Canton de Vaud et les communes vaudoises verront également leurs charges d'intérêts diminuer. Vu que l'impôt anticipé sur les obligations d'État sera supprimé, les investisseurs seront prêts à détenir les titres correspondants avec des rendements plus faibles. Dans une analyse de scénario de l'Administration fédérale des contributions, on part du principe que les intérêts à payer par les collectivités publiques seront réduits de 0,05, 0,1 ou 0,15 point de pourcentage, selon le niveau des taux d'intérêt, avec la suppression de l'impôt anticipé. Il en résulte une réduction des charges d'intérêts de 60 à 200 millions de francs par an sur l'ensemble de la Suisse pour les collectivités publiques suisses.

Ces économies réalisées par le Canton de Vaud et les communes vaudoises sur les charges d'intérêts représentent un allègement pour nos contribuables. En vue des votations du mois de septembre sur le projet d'impôt anticipé, il est crucial que les électrices et électeurs soient informés de manière transparente des économies qui en découlent.

Ainsi, j'ai l'honneur de poser la question suivante au Grand Conseil :

Quelle est l'estimation de la réduction des coûts pour le Canton de Vaud et les communes vaudoises qui résulterait de la diminution des charges d'intérêts si l'impôt anticipé sur les obligations était supprimé conformément à la décision de l'Assemblée fédérale du 17 décembre 2021 ? Le calcul peut être effectué sur la base de l'analyse de scénarios selon le rapport de l'Administration fédérale des contributions du 27 juillet 2021.

Conclusion

Souhaite développer

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Rémy Jaquier	PLR

Signataire	Parti
Jean-Bernard Chevalley	UDC
Pierre-François Mottier	PLR
Catherine Labouchère	PLR
Jean-François Cachin	PLR
Josephine Byrne Garelli	PLR
Olivier Petermann	PLR
Patrick Simonin	PLR
Anne-Lise Rime	PLR
Florence Gross	PLR
Daniel Ruch	PLR
Jean-Marc Genton	PLR
Guy Gaudard	PLR
Philippe Germain	PLR
Sylvain Freymond	UDC
Jean-Daniel Carrard	PLR
Gérard Mojon	PLR
Sergei Aschwanden	PLR
Claude Matter	PLR
Chantal Weidmann Yenny	PLR
Georges Zünd	PLR
Carole Dubois	PLR
Bernard Nicod	PLR
Stéphane Rezso	PLR
Alain Bovay	PLR
Maurice Neyroud	PLR

Secrétariat général du Grand Conseil

1014 Lausanne

[\[+41213160500\]](tel:+41213160500)(tel:+41213160500).

[\[info.grandconseil\(at\)vd.ch\]](mailto:info.grandconseil(at)vd.ch)(javascript:linkTo_UnCryptMailto('qempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2gl');).

[\[Visualiser sur la carte\]](https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Ch%C3%A2teau%206++Lausanne+Suisse)(https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse).